

L'Équipée sauvage

Règlement / Consignes

1. Toute consommation abusive de boissons alcoolisées ou de produits psychotropes est interdite.
2. Il est interdit d'emporter verre et verrine de dégustation appartenant aux organisateurs sur le cuistax, de même qu'il est interdit d'apporter et de consommer ses propres boissons alcoolisées sur l'événement.
3. Les fumeurs sont priés de ne pas jeter leurs mégots sur la voie publique et il est interdit de jeter des déchets sur le parcours, qui ne peut être dégradé du fait du participant.
4. Un 'road-book' comprenant plan du parcours et droit d'accès aux dégustations sera remis à chaque participant. Ce dernier est tenu de le conserver durant toute la durée de l'activité. En l'absence de 'road-book', le participant ne pourra exiger de boissons ou de dégustation, ni d'accès à la navette de retour.
5. Il est obligatoire de respecter le Code de la route.
6. Il est interdit de circuler dans le sens contraire du parcours
7. Les collisions, télescopages, 'poussettes' et autres conduites dangereuses sont interdits.
8. Les dépassements sont déconseillés
9. En cas de problème technique (déraillement, pneu crevé,...) du cuistax, il est demandé aux participants de garer leur cuistax immédiatement sur le bas-côté de la route et de dégager le passage des autres véhicules. Un numéro de secours permet d'appeler une assistance technique.
10. Il est interdit d'abandonner son cuistax en-dehors des points d'arrêts repris sur le plan et énumérés ci-après : Le Panorama, Terra nova, l'Agathopède, l'Auberge de jeunesse. Les participants ont la responsabilité de leur cuistax durant toute la durée du parcours. En cas de perte, vol ou dégradation du cuistax par la faute du participant, l'organisateur pourra lui réclamer réparation.
11. Les cuistax ne peuvent emporter que 1, 2 ou 3 participants par cuistax.
12. L'arrêt du cuistax doit se faire avec prudence afin de ne pas mettre en danger les autres participants.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner des pénalités ou sanctions pour le(s) passager(s) du véhicule concerné.